

Le flexible de pénétration est conforme au cahier des charges CCH2006-01 de AFG.

VÉRIFICATION AVANT IMPLANTATION SUR LE RESEAU :

- 1) Vérifier, que la pression de distribution du réseau, sur lequel sera implanté le flexible, est 400mb maxi.
- 2) Les températures limites sur le site d'installation sont -20°C à +250°C.
- 3) Vérifier que le calibre du tuyau flexible correspond au débit nécessaire. (Tableau bas de page)
- 4) Lors du choix d'implantation, les situations engendrant des torsions importantes du flexible sont à éviter.
- 5) Ce flexible est actuellement autorisé dans le cadre de la **distribution du gaz naturel BP,MPA**, pour la réalisation d'un branchement individuel ou collectif sur coffrets hors sol ou enterrés. Cela entre le robinet (OCG) après détente et l'amont du compteur gaz. Toutes autres utilisations est proscrite.

LA POSE DU FLEXIBLE DOIT ETRE RÉALISÉE PAR UN OPÉRATEUR GAZ COMPÉTENT et en respectant les indications de la présente notice, la réglementation en vigueur avec les règles de l'art y afférent et en tenant compte des contraintes liées aux principes de raccordements (Brasage soudage) ou matériaux sur lequel il est raccordé.

- 1) Avant toute utilisation, il est important de vérifier que le flexible n'a pas subi de chocs ou rayures ayant endommagé le revêtement anti-corrosion par bande. Que celui-ci n'est pas décollé ou manquant à certains endroits.
- 2) Lors de la pose, la détérioration **ou destruction** de tout ou partie du tuyau flexible nécessite son remplacement **complet par un produit neuf**. Toute **modification** du flexible et des embouts est interdite.
- 3) Ne jamais relier deux flexibles courts bout à bout. Les assemblages des embouts, soudage ou brasage par personnel habilité, sur les canalisations amont et aval doivent être exécutés en minimisant la propagation de chaleur sur la partie flexible du tuyau. L'utilisation de **pâte type « anti-chaleur »** est fortement recommandée.
- 4) **Après soudage des embouts, il est obligatoire d'appliquer sur les parties nues un revêtement anticorrosion** (bandes adhésives autorisées d'emploi selon type R de GRDF)
- 5) La mise en forme du flexible doit être réalisée manuellement, l'utilisation d'outils peut détériorer la protection du flexible.

Une partie droite est nécessaire avant cintrage depuis l'extrémité du raccord.

Tableau des rayons de cintrage

DN du « tuyaux flexibles courts »	Partie droite minimum depuis le raccord
DN25	350 millimètres
DN32	370 millimètres
DN32/40	380 millimètres
DN50	400 millimètres

DN du « tuyaux flexibles courts »	Rayon de cintrage minimum a l'axe du flexible
DN25	45 millimètres
DN32	60 millimètres
DN32/40	80 millimètres
DN50	100 millimètres

- 6) La partie enterrée sera remblayée avec tout matériau exempt de corps dur ou blessant et de granulométrie comprise entre 0 et 6,3mm. Après la pénétration dans le mur, obtenir parfaitement le volume autour du flexible selon les règles d'usage. Les parties aériennes devront être munies d'une protection mécanique **permettant l'aération imposée par la réglementation. Le choix des moyens de protection est laissé à l'initiative de l'opérateur.**
- 7) Le flexible posé, la vérification de son étanchéité sera réalisée selon la procédure afférente à la canalisation sur laquelle il est raccordé.

Ce produit est certifié ATG.



Régulateur	Calibre du flexible
B6	DN25
B10	DN32
B25	DN32/40
C40/Bb40	DN50

Rappel : Choix des Ø en fonction des débits (MRAC 7-11) :

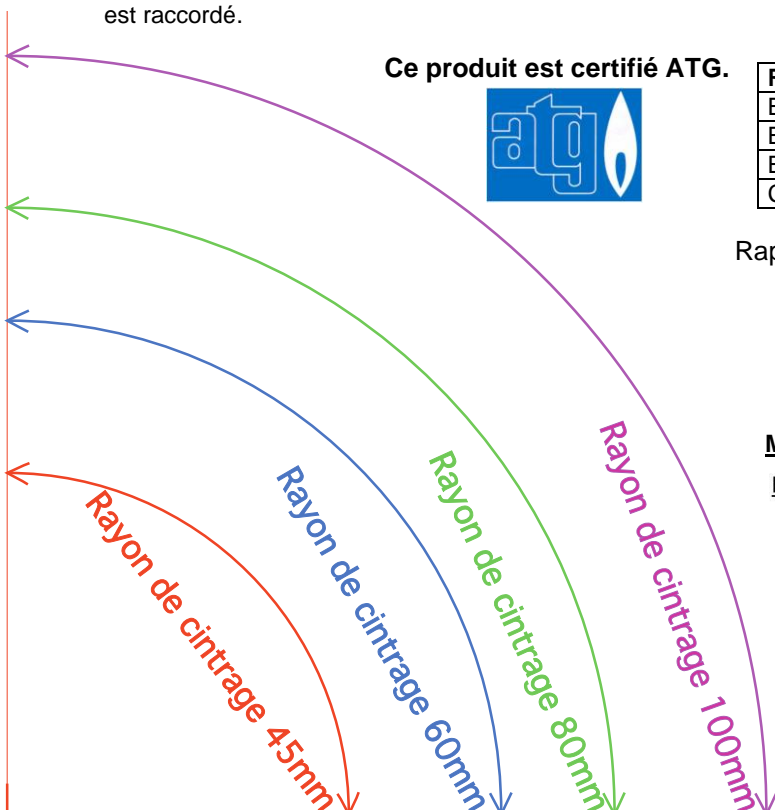
- L'utilisation du flexible est exclue :
 - a. Dans les passages de parking.
 - b. Les installations situées en chaufferie.
 - c. Les E.R.P.

MARQUAGE :

Fabricant – code type – code Ø – PMS – N° de lot – année – Certification

ASTROFLEX – 7530 – 323 – PMS 0.5 – 06.10 – 20 – AOI – ATG

Mandataire



Gabarit de vérification pour les rayons de cintrage.